

INTERPELLATION URGENTE

Auteur Bernhard Frabetti, SVPO, et Michael Graber, SVPO
Objet Abus de l'aide sociale à Brigue-Glis
Date 08.05.2017
Numéro 2.0180

Actualité de l'événement

Affaire dévoilée par la presse en avril 2017

Imprévisibilité

On ne pouvait pas prévoir que de tels dysfonctionnements auraient lieu à plusieurs reprises en Valais malgré les institutions professionnelles.

Nécessité d'une réaction ou d'une mesure

Il est de nouveau nécessaire d'obtenir tout de suite des explications pour pouvoir prendre rapidement des mesures correctives par voie parlementaire.

En avril 2017, la presse haut-valaisanne a révélé que, pendant des années, un retraité résidant à Brigue-Glis avait caché aux services sociaux ce qu'il possédait au Kosovo. Selon l'article de presse, cet homme a reçu 38 700 francs du centre médico-social du Haut-Valais entre avril 2012 et octobre 2016, bien qu'il ne remplît plus les conditions pour cela.

En avril 2017, le ministère public du Haut-Valais l'a déclaré coupable de fraude et d'infraction à la loi cantonale sur l'intégration et l'aide sociale.

L'année passée, un cas similaire avait déjà été rendu public.

Conclusion

Les mêmes questions se posent maintenant:

Le Département a-t-il connaissance d'autres cas? En novembre 2016, il était question d'une autre affaire. Est-ce que de nouveaux cas sont survenus entre-temps?

Les sommes indûment perçues seront-elles remboursées? Chiffres concrets concernant le cas actuel ainsi que celui de novembre 2016.

Les articles constitutionnels en vigueur (renvoi en raison d'abus de l'aide sociale) sont-ils appliqués en Valais dans le cas en question?